

encore d'approbation régulière. On permettait à ses filles de vivre, c'était tout et c'était peu. Mère Léonie pria, et sans doute, du haut du ciel où il s'en était allé, le Père Lefebvre l'aida. Toujours est-il que le 26 janvier 1896 — un an moins deux jours après la mort du premier fondateur — Mgr La Roche, de Sherbrooke, approuvait canoniquement *Les Petites Soeurs de la Sainte-Famille*. Nous avons raconté ici même ⁽¹⁾ comment Mère Léonie avait installé ses Soeurs à Sherbrooke, le 1er août 1895, et transporté son noviciat, le 1er octobre de la même année, de Memramcook à Sherbrooke. Mgr LaRoche fut dès lors considéré par toutes, et surtout par Mère Léonie, comme le second fondateur de la communauté. Ajoutons que par décision de Rome, le 1er mai 1905, avec l'autorisation, depuis longtemps accordée, de ses supérieures des Soeurs de Sainte-Croix, Mère Léonie fut " définitivement détachée de Sainte-Croix, afin de s'occuper uniquement de la petite congrégation qu'elle avait fondée ". J'ai dit déjà qu'entre temps, du Canada maintenant et encore de l'Acadie, les vocations affluaient. A l'heure actuelle, les *Petites Soeurs* sont plus de six cents. Elles sont établies dans dix-neuf diocèses. Mère Léonie avait eu confiance. Dieu l'a aidée. C'est, au fond, l'histoire de tous les ordres et de toutes les communautés.

* * *

Sans doute, Dieu n'a pas besoin des hommes pour faire ses oeuvres. Mais le plus souvent, il se sert d'eux. Et quand il s'agit des graves intérêts de son Eglise et de son clergé, pour les oeuvres à faire il se suscite volontiers des âmes de choix.

(1) Cf. *Semaine religieuse*, lundi 15 juillet 1907.